

## Le texte de loi, jugé trop flou, ne sera pas voté par les députés PS

La proposition de loi contre le gaz de schiste est examinée ce mardi à l'Assemblée Nationale. À l'extérieur est prévue une manifestation. Le collectif ardéchois a affrété un car pour y participer, tandis que des rassemblements sont prévus devant les permanences parlementaires dans la Drôme. 1Contre une technique

La proposition de loi de l'UMP, dont le député ardéchois Jean-Claude Flory est signataire, n'est pas à proprement parler contre les gaz non conventionnels. Le titre du texte est explicite : "Interdire l'exploration et l'exploitation des mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux par fracturation hydraulique et abroger les permis exclusifs de recherches comportant des projets ayant recours à cette technique".



La manifestation du 26 février, à Villeneuve-de-Berg, a été le point d'orgue de la mobilisation anti-gaz de schiste. La dernière a eu lieu samedi après-midi pour soutenir les maires. Archives Le DL/Stéphane MARC

En résumé, il s'agit uniquement d'interdire la technique de fracturation hydraulique. Pour cela, les députés se basent sur les principes de précaution et de prévention (charte et code de l'environnement). 2La question juridique

Les permis ne seront pas purement et simplement abrogés : les sociétés concernées par les permis devront rendre un rapport afin de préciser la technique utilisée, dans un délai de deux mois maximum après la promulgation de la loi ; s'il s'agit de la fracturation hydraulique, le permis est abrogé. Les deux rapporteurs (UMP et PS) ont choisi cette méthode car, selon eux, elle serait la moins risquée au niveau juridique.

Mais autant pour Europe Écologie-les Verts que les Socialistes, cela laisse la porte trop grande ouverte aux industriels : le groupe des députés PS a annoncé, hier soir, qu'il ne voterait finalement pas ce texte. L'élus ardéchois, Pascal Terrasse, va intervenir en ce sens ce mardi lors du débat : il souhaite que la définition des techniques utilisées soit plus précise et non restreinte au seul nom de "fracturation hydraulique". 3Le code minier

Si cette proposition de loi est votée, elle risque de laisser un goût amer aux opposants. Elle résulte, en fait, d'un code minier obsolète et de conditions de délivrance des permis, réalisés sans concertation. Car pour l'instant, le flou est le plus total : « Au cours de nos travaux, nous avons constaté l'impossibilité de dresser une liste exhaustive des permis exclusifs de recherches », a souligné Michel Havard, un des deux rapporteurs (UMP). Au final, le plus urgent sera, au-delà de cette proposition de loi, de réformer le code minier.

Le débat au sein de la commission "développement durable" et la proposition de loi (deux articles), présentée ce mardi, sont consultables sur le site internet de l'Assemblée Nationale : [www.assemblee-nationale.fr](http://www.assemblee-nationale.fr)